

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 1^{er} juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

L'an deux mille vingt deux, **le mercredi 1^{er} juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 23 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 23 mai 2022.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Martini Laurence

Mme Besson Chantal donne pouvoir à Anik Blanc

M Rolland Allain donne pouvoir à Luc Chavassieux

Mme Bertelle Emilie

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle Lagardette

D2022_019 – Création et suppression de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 1^{er} juin 2022 :

- Création d'un poste d'Atsem à temps non complet de 31h28 min.
- Création d'un poste agent technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'agent technique de 18h29 min et Création d'un poste d'agent technique à temps non complet de 20h et 14 min.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 7h

Mise à jour du tableau des effectifs

Grades	Quotité de travail	
Service administratif		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu
1 adjoint administratif principal 1 ^e classe	35 heures	Pourvu
Service technique		
1 adjoint technique principal 1 ^e classe	35 heures	Pourvu
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	35 heures	Pourvu
1 Adjoint Technique	35 heures	Pourvu
Service scolaire		
1 ATSEM	29 h 24mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 ATSEM	31h28 min / 35 ^{ème}	
1 adjoint d'animation	31 h 29mn/35 ^{ème}	Pourvu
Restauration scolaire, garderie périscolaire et entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	31 h 35mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique	20h14 min /35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments communaux, régie Salle des fêtes et surveillance pause méridienne école		
1 adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	35 heures	Pourvu

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les suppressions et créations de poste

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire
Luc Chavassieux

Vote
Unanimité



Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le



ID : 069-216900514-20220601-2022_019-DE